



Communiqué

(Portant soutien du SYNPHOT à SYNBANK et à SYNASSUR)

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT), attaché aux Principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT régissant le monde du travail **dénonce le licenciement abusif de 42 camarades travailleurs de SUNU BANK y compris le secrétaire général de SYNBANK ainsi que les poursuites à l'encontre des délégués de personnel d'ECOBANK Togo.**

Ces actes sont contraires aux dispositions de plusieurs textes réglementaires à savoir : les Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 ainsi que la Convention n°98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949 ratifiées par le Togo.

Le SYNPHOT manifeste son soutien au SYNBANK et au SYNASSUR durant ces moments difficiles.

Le SYNPHOT invite toutes les parties prenantes à privilégier la voix du dialogue tout en préservant au maximum les droits des travailleurs.

Le SYNPHOT salue la médiation du gouvernement et espère une issue favorable dans les meilleurs délais.

Le SYNPHOT affirme son engagement pour le respect des textes fondamentaux de l'OIT et assure les camarades du SYNBANK et du SYNASSUR de sa solidarité.

Lomé, le 25 août 2025
Le Secrétaire Général

SIGNÉ

Dr Gilbert TSOLENYANU

